Deuxième séance du 12 novembre 2026

Le numéro de la diapo est dans le coin inférieur gauche

Diapo 13 : Chapitre 2 : Fréquences et puissances autorisées.

International Amateur Radio Union

3 régions définies : Un radioamateur de quelque pays

Certains territoires français sont en Région 2 ou 3 et les fréquences allouées ne sont pas les mêmes qu'en Métropole située en région 1.

Au Yemen et en Corée du Nord le radioamateurisme est interdit :
Les rares RA autorisés, généralement étrangers , ont des indicatifs en P5
Le derniers entendu en 2015 P5/3Z9DX (polonais en Corée du Nord avec un indicatif spécial polonais . La Pologne est en SPXxx

Exemple :Un radioamateur avec un indicatif de la région 1 en villégiature dans la région 2 doit utiliser /respecterles bandes fréquences en vigueur dans la région 2

Les questions sur ce chapitre(jusqu'à la diapo18) sont diverses , variées et difficilement classables . Elles vont de la page 20 à 40

Diapo 14 :

Rappel :

International Amateur Radio Union

https://www.iaru-r1.org

Répartition des territoires français / attention quelques questions

Répartition territoires d'outre-mer français

🌎 Région 1 IARU

- La Réunion (Prefixe : FR)
- Mayotte (Prefixe : FH)
- TAAF (Kerguelen FT, Crozet Terre Adélie …)

🌎 Région 2 IARU (Les Amériques)

- Guadeloupe (Prefixe : FG)
- Martinique (Prefixe : FM)
- Guyane française (Prefixe : FY)
- Saint-Pierre-et-Miquelon (Prefixe : FP)
- Saint-Martin (Prefixe : FS)
- Saint-Barthélemy (Prefixe : FJ)

- Île de Clipperton (Prefixe : FO / indicatifs spécifiques comme TX) [1]

🌏 Région 3 IARU (Asie - Pacifique)
- Nouvelle-Calédonie (Prefixe : FK)
- Polynésie française (Prefixe : FO — incluant Tahiti, les îles Marquises, les Australes, etc.)

Nous reviendrons sur les préfixes dans la diapo 27 (indicatifs)

http://f6kgl.f5kff.free.fr/Regl.pdf page 28 à 31
exemple page 29 question 35346 message 794

Diapo 15

Avant de passer au tableau des fréquences attribuées aux radioamateurs en fonction des régions, le tableau de la dénomination des largeurs de bandes de fréquences.

Diapo 16 **liste des questions page 28 milieu à 31 (largeur, limites de bandes)**

donc idem : http://f6kgl.f5kff.free.fr/Regl.pdf page 28 à 31

Tableaux des fréquences radioamateur dans les 3 régions et liaisons satellite.
La partie encadrée en **rouge** suffit pour répondre à la majorité des questions sur le sujet.

On recense essentiellement des questions sur les bandes attribuées en région 1 et sur les « bandes satellite ».
Les questions portent sur les limites de bandes, leur statut (lettre ou catégorie) et leur largeur.
En revanche, peu de questions ont été recensées sur les bandes supérieures à 1300 MHz ou sur les bandes attribuées en région 2 et 3.

Les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) situés en Région 2 sont la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe. La Réunion et Mayotte sont en Région 1, comme la France continentale et la Corse.
L'Arcep n'est compétente qu'en France métropolitaine, dans les DROM et quelques COM (Collectivités d'Outre-Mer) : St Pierre & Miquelon, St Barthélemy et St Martin, tous situés en région 2.

NB : service amateur par satellite : Les liaisons bilatérales (notées AMS dans le Radio Regulation) sont distinguées des liaisons unilatérales de la Terre vers l'Espace (notées AMT dans le RR et " T>E " dans le tableau).
ou de l'Espace vers la Terre (notées AME dans le RR et " E>T " dans le tableau ci-dessous).

RECOMMANDATIONS : Attention à la présentation des nombres (ne pas confondre le point de séparation de milliers et la virgule décimale) et aux multiples utilisés (pièges fréquents) : kHz (kilohertz), MHz (mégahertz, 1 MHz = 1000 kHz) ou GHz (gigahertz, 1 GHz = 1000 MHz).

Une bande peut être désignée par une fréquence (« bande des 7 MHz ») ou une longueur d'onde («bande des 40 mètres ») .

Ces notions seront revues aussi en partie technique :
comment passer de la fréquence à la longueur d'onde et vice versa ?

La fréquence de l'onde en Hertz (Hz)c'est-à-dire le nombre d'oscillations par seconde.

- **C (**dans le vide/l'air pour la lumière) : La vitesse de propagation de l'onde en mètres par seconde (m/s)
  Par exemple, la vitesse de la lumière est d'environ 300 000 km/s ou 299 792 458 m/s = > 300 000 000 m/s soient $3 * 10^8$ m/s
  lambda : La longueur d'onde en mètres (m) , qui correspond à la distance entre deux sommets consécutifs de l'onde.

$$F = \frac{C}{\lambda} \qquad \lambda = \frac{C}{F}$$

Formule exacte = $\lambda = \frac{C}{F\sqrt{e_r}}$

ou e_r = coefficient de permitivité du milieu

Pour résumer :
- fréquence en fonction de la longueur d'onde
- longueur d'onde en fonction de la fréquence

Exemple : longueur d'onde d'une fréquence de 10Mhz (=10^7Hz)

$\lambda = \frac{C}{F}$ ===> $3*10^8 / 1x10^7 = 30$